



## Déclaration de l'ABRC sur la neutralité du Net

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) aimerait exprimer son soutien à l'égard de la neutralité du Net afin d'assurer un accès équitable à l'information et aux services en ligne à la population canadienne.

La neutralité du Net est le principe selon lequel les fournisseurs de services Internet ne devraient point favoriser, influencer ou discriminer du contenu en ligne en raison de son idéologie, de son origine, de son format, de sa teneur ou de sa destination, et que la totalité du contenu doit être accessible à tous sur un pied d'égalité. Ainsi, les protections de la neutralité du Net empêchent les fournisseurs de services Internet de prioriser la vitesse de transmission et la connectivité pour les créateurs de contenu qu'ils appuient ou qui sont prêts à payer des frais supplémentaires. De plus, il leur serait impossible de créer différents plans tarifaires qui limitent l'accès à certains renseignements et services. La neutralité du Net est essentielle à l'innovation et à l'équilibre du marché, car elle garantit que la priorité n'est pas accordée au contenu diffusé par des grandes sociétés au détriment de celui des organismes sans but lucratif, des jeunes entreprises et des groupes minoritaires, et que l'accès à l'information n'est pas déterminé en fonction de la somme qu'un utilisateur est prêt à déboursier pour un forfait Internet semblable au câble.

Il est rassurant de constater que le Canada demeure attaché au principe de neutralité du Net aussi bien à l'échelle gouvernementale que réglementaire. Outre les mesures de protection contre la discrimination et le contrôle du contenu qui figurent dans la *Loi sur les télécommunications canadiennes*, le premier ministre Justin Trudeau, le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, Navdeep Bains, et la ministre du Patrimoine canadien, Mélanie Joly, ont confirmé l'appui continu du Canada à l'égard des principes de neutralité du Net. Les déclarations du président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Ian Scott, ainsi que plusieurs décisions délivrées par le CRTC, appuient également la neutralité du Net à l'échelle réglementaire.

Bien que les consommateurs et les créateurs canadiens demeurent en contrôle de leur utilisation Internet, la récente décision de la Commission fédérale des communications des États-Unis d'éliminer les protections de la neutralité du Net risque de continuer à toucher le trafic Internet canadien qui transite par les États-Unis, ce qui limitera probablement l'éventail de renseignements et de services accessibles aux Canadiens. Par conséquent, l'ABRC est en faveur de l'ajout d'une disposition relative à la neutralité du Net au cours des renégociations de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), ainsi que toute autre négociation commerciale internationale future.

L'ABRC tient à souligner que la protection de la neutralité du Net constitue une part importante de la promotion des valeurs défendues par les bibliothèques de recherche, y compris la culture ouverte, la liberté d'expression, la diversité, et l'accès équitable et abordable à l'information pour tous les citoyens canadiens.

Janvier 2018